

Les Écharas sur la sécurité et la culture

Deux dossiers, le lancement d'un pedibus et l'intervention d'un musicien intervenant à l'école Les Echaras ont été validés par le dernier conseil municipal. Le point avec la municipalité.

■ **À partir du 22 mai, et en concertation avec le conseil de parents d'élèves, la commune lance la 1^{re} ligne du pedibus scolaire. Quel en est le principe ?**

Le pedibus est une ligne de bus à pied, gratuite, pour tous les enfants de l'école Les Écharas. Des adultes bénévoles prennent en charge et emmènent à tour de rôle les écoliers le matin. Les adultes et les enfants sont invités à signer une charte au préalable afin de s'engager à respecter les règles de sécurité et de bonne conduite.

■ **Quels en sont les bénéfices ?**

Au-delà du bénéfice environnemental (diminution de l'usage de la voiture pour de courtes distances), le pedibus permet d'améliorer la sécurité sur le chemin et aux abords de l'école, et no-



GILET JAUNE. Le plastron fluo est de rigueur dans le pedibus.

tamment pendant la période de travaux qui va débuter prochainement chemin de la Drivonne.

La 1^{re} ligne partira de la route de Bibost, près de l'Institut médico-éducatif, et descendra par le chemin de la Drivonne. Un arrêt est prévu au niveau du parking devant la caserne des pompiers avant de rejoindre l'école. Si vous êtes intéressé pour faire accompagner vos enfants, ou vous porter volontaire en tant qu'accompagnateur, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie. Il est envisagé d'ouvrir d'autres lignes, en fonction des besoins exprimés et des personnes disponibles. N'hésitez pas à vous manifester et d'autres lignes pourraient être mises en place à la

prochaine rentrée scolaire.

Projet d'un musicien intervenant à l'école

L'association l'Écho des Vallons a eu une école de musique pendant de très nombreuses années, mais elle est en sommeil depuis 2010 en raison d'un effectif trop faible.

Afin de redynamiser ce secteur culturel, il est proposé de sensibiliser les enfants par un projet scolaire. Il concernera les communes de Bessenay, Bibost et Saint-Julien-sur-Bibost avec l'accueil de musiciens, issus du Centre de formation des musiciens Intervenants (CFMI), qui dépend de l'université Lyon 2. Ces étudiants, tous musiciens confirmés, sont mis à disposition d'une école une journée par se-

maine (les lundis) du mois d'octobre au mois de juin. Chaque étudiant intervient dans quatre classes (une maternelle et trois élémentaires) et est suivi par un conseiller pédagogique « musique ».

Deux étudiants seront donc accueillis à la rentrée de septembre : un pour l'école de Bessenay et un qui se partagera entre les écoles de Bibost et de Saint-Julien-sur-Bibost. Le coût annuel pour la commune sera de 2.500 €, avec l'objectif de reconduire ces actions les années scolaires suivantes.

Faits divers

Justice

Chaque semaine dans LE PAYS